



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 14 AVRIL 2020

### 20-04-044 SÉANCE TENUE À HUIS CLOS ET PARTICIPATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

Le conseil de la municipalité de La Motte siège en séance ordinaire ce quatorzième jour d'avril de l'an deux mille vingt, par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence : Messieurs Michel Savard, Marcel Bourassa, Yanick Lacroix, Marcel Masse et Madame Karyn Chabot sont présents au téléphone. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, directement sur place : Messieurs Réjean Richard, Maire, Luc St-Pierre conseiller. Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Michel	Savard	Conseiller (3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Karyn	Chabot	Conseillère (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

ADOPTÉE

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.



20-04-045 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

20-04-046 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2020**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Masse et madame Karyn Chabot se joignent à la téléconférence il est 19 h 40.

**DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

**INTERVENTIONS DU PUBLIC**

La municipalité a informé la population, via sa page Facebook, de la procédure à suivre afin de poser des questions aux membres du conseil municipal. Aucune question n'a pas été soumise à la municipalité.

**COMPTE-RENDUS**

**COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RIVIÈRE-HÉVA/LA MOTTE**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités du service de sécurité incendie Rivière-Héva/La Motte pour le mois de février.

**FINANCES ET ADMINISTRATION**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de mars 2020.

20-04-047 **APPROBATION DES COMPTE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que les comptes du mois de mars 2020, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante dollars et soixante-quinze sous. (99 940,75 \$)

Bigué et Bigué avocat	74,37 \$
Boutique du bureau Gyva	1 455,76 \$
Dany Lamoureux entrepreneur électricien	278,18 \$
Desjardins sécurité financière	659,04 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	3 655,02 \$
Envirobi	1 517,44 \$
Garage Tardif	1 534,00 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	136,71 \$
GRYB	11 247,04 \$
Hydraulique J.M.P.E.	110,69 \$
Hydro-Québec	46,78 \$
La Capital assurance	2 335,03 \$



M & M Nord-Ouest	133,43 \$
Master card	489,81 \$
Ministre du Revenu	5 817,67 \$
Municipalité de Rivière-Héva	1 393,61 \$
MRC d'Abitibi	27 215,00 \$
Papeterie Commerciale	1 621,47 \$
Pédro-Canada	34,40 \$
PG Solutions	2 832,59 \$
Pharmacie Jean Coutu	57,20 \$
Postes Canada	533,80 \$
Receveur général du Canada	2 245,02 \$
Rôle de paie	15 482,73 \$
Sanimos	1 890,33 \$
Sécuriplus	237,08 \$
SAAQ	644,90 \$
Société canadienne de la Croix-Rouge	170,00 \$
Télébec	290,61 \$
Thompson Reuters Canada	361,20 \$
UAP	325,35 \$
Ville d'Amos	15 026,24 \$
Zip lignes	88,25 \$
<b>Total :</b>	<b><u>99 940,75 \$</u></b>

ADOPTÉE

20-04-048 **MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 19-12-157 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité est fixé à 13 % par année ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au premier alinéa de cet article, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun ;

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayé en date du 31 mars est établit à 0 % par année ;

QUE le taux d'intérêt s'applique jusqu'au 30 juin 2020.

ADOPTÉE

20-04-049 **COMMÉMORATION - SUBVENTION**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu de déposer une demande de commémorations communautaires volet II, dans le cadre du programme de subvention « Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine » à



Patrimoine canadien pour la réfection de la toiture du centre communautaire, pour la commémoration du 100<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Municipalité.

ADOPTÉE

20-04-050 **RÉDUCTION DES SERVICES ET DES EFFECTIFS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, d'effectuer une réduction des services et des effectifs de la municipalité en lien avec l'état d'urgence sanitaire décrété par le premier ministre le 13 mars 2020, sur tout le territoire québécois.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

20-04-051 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 06.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

*« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

*Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

20-04-047

Signé ce quinzième jour d'avril  
de l'an deux mille vingt